



Championnat de Normandie Jeunes Règlement 2018-2019

Edition du :
20/06/2018
Mise en application au :
01/09/2018

ARTICLE 1. Généralités

1.1. Définitions

On entend par championnat de Normandie individuel une compétition attribuant des titres de champion de Normandie individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles et mixte).

- Le Championnat de Normandie Jeunes Individuel qui est une compétition attribuant les titres de “Champion de Normandie” individuels :
 - Championnat de Normandie Juniors
 - Championnat de Normandie Cadets
 - Championnat de Normandie Minimes
 - Championnat de Normandie Benjamins
 - Championnat de Normandie Poussins
- Les autres compétitions Ligue de Normandie Jeunes individuelles, qui ne peuvent en aucun cas être appelées Championnats de Normandie, et dont les titres ne sont pas des titres de Champion de Normandie :
 - Trophée Régional Jeunes.

1.2. Champ d'application

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble des championnats de Normandie.

1.3. Organisation

L'organisation du championnat de Normandie est déléguée à un Comité qui peut le déléguer à un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme « organisateur ».

L'attribution de l'organisation s'effectue selon les modalités en vigueur pour les compétitions de Ligue.

ARTICLE 2. Participation aux Championnats de Normandie

La participation aux Normandie individuels est limitée dans les conditions décrites ci-après.

2.1. Nationalité

Les critères de participation concernant la nationalité sont définis dans le règlement du statut des étrangers, chapitre 2.2 du guide du badminton, article 3.

2.2. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition régionale les joueurs régulièrement licenciés à la Fédération dans un club affilié à la Ligue de Normandie, pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions visées.

2.3. Critères d'admission

Sous réserve des conditions ci-dessus, peuvent être admis aux différentes compétitions les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Champions ou Vice Champions Départementaux Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins, Poussins dans les différents tableaux.
- Les Invités ETR proposés par les Comités départementaux retenus par la Commission Jeunes de la Ligue
- Les paires de Comités différents si leur CCPH leur permettent d'être sélectionnés
- Les meilleurs au CPPH

Au Championnat de Normandie Jeunes, tous les joueurs peuvent être retenus quels que soient leurs classements dans la limite des places disponibles dans chaque tableau.

2.4. Catégorie d'âge

Les joueurs Benjamin, Minime, Cadet peuvent participer au championnat dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent.

Les joueurs de catégorie Poussin sont autorisés à s'inscrire en catégorie Benjamin, mais ne pourront pas être qualifiés au Championnat de France.

Les joueurs de catégorie Minibad sont autorisés à s'inscrire en catégorie Poussin.

	Championnat de Normandie Jeunes Règlement 2018-2019	Edition du : 20/06/2018 Mise en application au : 01/09/2018
--	--	--

Dans tous les cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.

ARTICLE 3. Modalités d'engagement aux championnats de Normandie

3.1. Contenu des engagements

Les engagements sont à effectuer par les clubs dans un seul formulaire

3.2. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont à verser par le Club concerné au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de Ligue de Normandie de Badminton ou par virement bancaire après réception d'une facture envoyée par la Ligue. Le montant des droits d'engagement est précisé en annexe 2 pour chaque compétition et chaque discipline. Les droits d'inscription ne sont pas facturés en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne seront pas facturés pour une raison de force majeure (blessure, maladie, raison personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée **dans un délai de 3 jours après la compétition** (certificat médical, attestation scolaire ou professionnelle...) par la Ligue de Normandie (cf. article 3.1.5. du Règlement Général des Compétitions de la Fédération).

3.3. Paires reconstituées

Pour les joueurs inscrits avec X, la Ligue constituera les paires selon leur CPPH (les 2 meilleurs, puis les suivants...). Elles seront intégrées dans la liste des paires sélectionnables pour le Championnat.

3.4. Délais

Les engagements doivent parvenir par courrier dans les délais requis au responsable de la Commission Compétitions.

Ces délais sont établis pour chaque compétition à partir du calendrier-type défini en annexe 2, relatif à l'envoi des inscriptions et à l'établissement des tableaux.

ARTICLE 4. Déroulement des Championnats de Normandie

4.1. Structure des compétitions

Les annexes 1 et 2 précisent pour chaque compétition la structure de la compétition à disputer dans chaque discipline :

- nombre de joueurs admis dans les tableaux;
- mode de compétition (élimination directe intégrale ou poules préalables à l'élimination directe);
- nombre de têtes de série;

4.2. Arbitrage

Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un Juge-Arbitre et d'un Juge-Arbitre Adjoint désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

La validité des inscriptions ayant été vérifiée par le secrétariat de la Ligue de Normandie lors de leur réception, le juge-arbitre n'aura à vérifier que l'identité des joueurs présents.

Les arbitres seront désignés par Ligue de Normandie sous le contrôle de la Commission Régionale d'Arbitrage, notamment en ce qui concerne l'affectation des arbitres.

4.3. Tenues

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

Un maillot avec l'inscription « Champion de son Comité » de l'année en cours pourra être admis.

4.4. Volants

Les volants Plumes sont à la charge des joueurs. En cas de litige, **le volant officiel est le RSL grade 3.**

4.5. Echéancier

Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

	Championnat de Normandie Jeunes Règlement 2018-2019	Edition du : 20/06/2018 Mise en application au : 01/09/2018
--	--	--

La compétition commencera le samedi par les tableaux de doubles, puis de Mixte avec convocation possible dès 9 heures.

Les Finales de Doubles Hommes et Dames se joueront le samedi. Aucun match ne pourra être lancé après 21h30

4.6. Accès au plateau de jeu

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers des joueurs (en tenue correcte), les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

4.7. Acceptation du règlement

La participation aux Championnats de Normandie Séniors requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

4.8. Droit à l'image

En acceptant le présent règlement, le participant à la compétition autorise, à titre gratuit, la Ligue à publier les photographies/diffuser les images prises de lui sur les outils de communication de la Ligue. Dans le cas contraire, un courrier doit être adressé préalablement à la compétition.

ARTICLE 5. Qualification au Championnat de France Jeunes Individuel

Tous les champions Normands (Benjamins – Minimes – Cadets – Juniors) en Simples, Doubles et Mixte sont qualifiés au Championnat de France s'ils s'inscrivent dans la même catégorie.

ARTICLE 6. Modalités d'application

La présente circulaire est applicable à compter du 1er septembre 2018. Les Commissions Régionales des Compétitions Jeunes et de l'Arbitrage sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de veiller à leur bonne application.

ARTICLE 7. Liste des annexes

- Annexe 1 : Sélection des joueurs aux Championnats de Normandie Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins.
- Annexe 2 : Modalités des compétitions - Montants des engagements – Calendrier des inscriptions et des tirages
- Annexe 3 : Aides pour le Championnat de France

	Championnat de Normandie Jeunes Règlement 2018-2019	Edition du : 20/06/2018 Mise en application au : 01/09/2018
--	--	--

Annexe 1 : SELECTION DES JOUEURS AUX CHAMPIONNATS DE NORMANDIE JUNIORS, CADETS, MINIMES, BENJAMINS ET POUSSINS

ARTICLE 1. Inscription Championnat de Normandie Jeunes

1.1 Les clubs inscriront directement tous leurs joueurs au Championnat de Normandie Jeunes sur le même formulaire d'inscription

1.2 Les joueurs (ou paires) sélectionnés pour cette compétition se feront de la manière suivante et par ordre :

- Le champion (ou la paire) de chaque championnat départemental
- le finaliste si le champion se désiste dans sa catégorie
- les 2 sélectionnés ETR

le reste des joueurs et paires sera retenu au CPPH à J-21 de la date du Championnat.

Au Championnat de Normandie Jeunes , tous les joueurs peuvent être retenus quels que soient leurs classements dans la limite des places disponibles dans chaque tableau.

1.3 Les Comités transmettront le palmarès de leur Championnat à la Ligue de Normandie

1.4 Tout joueur ayant participé à la phase départementale peut jouer avec un autre partenaire en DH – DD – Mx (du même club, d'un autre club, d'un autre comité) s'il en a auparavant avisé son partenaire de la phase départementale.

1.5 Les inscriptions de deux clubs différents doivent être faites sur les fiches d'inscriptions des 2 clubs, sinon elles ne seraient pas retenues.

ARTICLE 2. Diffusion des listes

Les listes des joueurs SÉLECTIONNÉS et REMPLAÇANTS seront communiquées à chaque Comité Départemental et aux clubs ayant inscrit des joueurs par le moyen le plus approprié au plus tard 12 jours avant le Championnat de Normandie Jeunes.

Elles figureront également sur le site Internet de la Ligue (<http://normandie-badminton.fr/>).

La ligue se réserve le droit d'inscrire plus de joueurs dans un tableau en fonction du nombre d'inscrits dans les autres tableaux

ARTICLE 3. Remplacements

SIMPLE

En cas de forfait:

- si le joueur est Champion de son Comité, ce sera le finaliste du même Comité s'il n'est pas déjà retenu, sinon le remplaçant au meilleur CPPH.
- si le joueur est un qualifié par l'ETR, sera désigné le remplaçant au meilleur CPPH.

DOUBLE

Le double est complètement forfait : le double est champion de son Comité Départemental,

Premièrement : sera désigné le double finaliste du même Comité s'il n'est pas déjà retenu, sinon le remplaçant au meilleur CPPH.

Deuxièmement : le double au meilleur CPPH des cinq comités

Un seul des membres du double est forfait,

Dans tous les cas, le joueur restant a le choix du partenaire, à condition que la valeur de la nouvelle paire formée ne soit pas supérieure à celle de la dernière tête de série.

ARTICLE 4. Calendrier

2 journées :

	<p>Championnat de Normandie Jeunes</p> <p>Règlement 2018-2019</p>	<p>Edition du : 20/06/2018</p> <p>Mise en application au : 01/09/2018</p>
--	---	---

*Samedi: convocation possible dès 9 heures en fonction du nombre d'inscrits.

Aucun match ne pourra être lancé après 21h30.

*Dimanche: convocation à 8 heures

ARTICLE 5. Récompenses

Les lauréats seront récompensés à l'issue de la compétition. La Ligue de Normandie se réserve le droit de modifier la dotation en fonction du nombre d'inscrits.

Récompenses : Elles seront fournies par la Ligue de Normandie de Badminton, elles seront remises à l'issue des finales.

ARTICLE 6. Forfait

- 6.1. Tout joueur s'inscrivant au Championnat de Normandie Jeunes doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 6.2. Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.
- 6.3. Le remboursement des droits d'engagement est soumis à l'article 3.1.5. du RGC.

	Championnat de Normandie Jeunes Règlement 2018-2019	Edition du : 20/06/2018 Mise en application au : 01/09/2018
--	--	--

Annexe 2 : Modalités des compétitions - Montants des engagements – Calendrier des inscriptions et des tirages

ARTICLE 1. Nombre de participant(e)s

	Nombre de participant(e)s par discipline				
	SH	SD	DH	DD	Mx
	(joueurs)	(joueuses)	(paires)	(paires)	(paires)
Juniors – Cadets – Minimes – Benjamins - Poussins	12	12	12	12	12

ARTICLE 2. Mode de compétition

Pour les tableaux de Simples, 2 sortants par poule de 3 **ou** 4 (si possible).

Pour les tableaux de Doubles et Mixte, 1 sortant par poule de 3,(2 si l'échéancier le permet), 2 par poule de 4.

La compétition commence le samedi par les tableaux de doubles, puis de Mixte avec convocation possible dès 9 heures.

Les Finales de Doubles Hommes et Dames se joueront le samedi

Aucun match ne pourra être lancé après 21h30

La compétition reprendra le dimanche à 8h30 (convocation à 8h) avec les tableaux de simples et les derniers matchs de Mixte éventuellement.

ARTICLE 3. Têtes de série

La désignation des têtes de série sera conforme au Règlement Général des Compétitions :

8 inscrit(e)s 2 têtes de série,

12 inscrit(e)s **4 têtes de série.**

ARTICLE 4. Montants par joueur et par discipline

1 Tableau : 6 €

2 Tableaux : 11 €

3 Tableaux : 15 €

Championnat de Normandie

Et ce, peu importe les catégories (Juniors, Cadet, Minimes, Benjamins et Poussins)

ARTICLE 5. Calendrier type concernant les inscriptions et confection des tableaux des championnats individuels de Normandie

J-21 de la phase régionale (samedi) Dernier délai de réception des inscriptions des joueurs

J-14 de la phase régionale (samedi) Envoi de la liste des joueurs retenue aux CLUBS

J -10 Confection des tableaux

J-8 Envoi du dossier aux organisateurs

J de la phase régionale (samedi) Déroulement de la compétition

J + 1 de la phase régionale (dimanche) Déroulement de la compétition

*ce délai peut être allongé en fonction des particularités du calendrier chaque année (fêtes diverses, proximité de plusieurs compétitions, etc.)

	Championnat de Normandie Jeunes Règlement 2018-2019	Edition du : 20/06/2018 Mise en application au : 01/09/2018
--	--	--

Annexe 3 : Aides pour le Championnat de France

ARTICLE 1. Inscriptions au Championnat de France

C'est aux clubs d'inscrire les joueurs qualifiés au Championnat de France (Article 4.2 du Règlement du Championnat de France).

Les joueurs autorisés à participer au Championnat de France sont déterminés par les articles 3.1 – 3.2 – 3.3 – 3.4. du Règlement du Championnat de France

ARTICLE 2. Organisation

Les clubs ou ententes de clubs se chargent de toute l'organisation matérielle de cette compétition : inscription, déplacement, hébergement, restauration, coaching ; le coaching sera aménagé selon les dispositions de l'article 4 de cette annexe.

ARTICLE 3. Participation financière de la Ligue

La Ligue donnera une aide financière aux joueurs participants

L'enveloppe financière sera de 4 000 €. La moitié sera répartie de manière uniforme entre tous les participants, l'autre moitié le sera en prenant en compte le nombre réel de jours de compétition.

Ainsi, celui qui est éliminé dès le premier jour sera moins aidé que celui qui va jusqu'en finale.

Pour bénéficier de cette aide, le joueur devra avoir participé au Championnat de Normandie. Tout joueur qui aura été invité ou convoqué à une compétition internationale BEC pourra aussi bénéficier de cette aide.

ARTICLE 4. Participation humaine de la Ligue

La Ligue de Normandie enverra ses deux cadres techniques : Arnaud Hingant et Yann Boulet. En fonction de leur disponibilité, les cadres de la ligue assureront, dans le gymnase, le suivi des joueurs du pôle régional, du collectif ligue, puis de ceux qui en feront la demande.

La Ligue ne mettra en place aucun contrat de mise à disposition de salariés de clubs ou de comités.